



OPMETINGEN + VERKAVELINGEN + EXPERTISES + PLAATSBSCHRIJVINGEN + EPC

SABBE + C°

LANDMETERSKANTOOR

**Ces conditions générales on effet au tous les rapports dès 01/03/2024
CG_03_2024_version_02**

Conditions générales : Responsabilité et utilisation de nos rapports d'estimation

1. Toute estimation est basée sur une inspection visuelle et un enregistrement par un ou plusieurs experts. Aucun objet n'est déplacé à cet effet. Par conséquent, nous n'effectuons pas d'examen approfondi de l'état architectonique et technique du bien immobilier. Nous ne pouvons pas tenir compte d'éventuels vices cachés ou invisibles. Aussi l'expert ne porte-t-il aucune responsabilité pour de tels facteurs.
2. Le fonctionnement d'appareils et d'équipements n'est pas vérifié. Nous ne vérifions pas non plus s'ils sont conformes aux règles en vigueur et aux prescriptions en la matière.
3. L'expert assume que toutes les déclarations reçues et les informations reprises dans le rapport sont véridiques et correctes et qu'aucune information pertinente n'a été cachée.
4. Sauf mentionné autrement, aucune information particulière n'est par ailleurs prise. L'expert n'est pas responsable d'éléments à caractère légal pouvant influencer le bien estimé.
5. Lors d'une estimation, nous partons du principe que tous les certificats légaux éventuellement requis et les autorisations relatives au bien sont présents, sauf mentionné autrement.
6. Nous n'effectuons pas de mesures détaillées pour une estimation. Si des croquis ou des plans sont joints au rapport d'estimation, ils ont pour objectif de donner une représentation visuelle, sans que les dimensions aient été prises avec précision.
7. L'expert déclare n'avoir aucun intérêt personnel dans la rédaction du rapport.
8. Toute estimation est livrée sur la base d'une simple obligation de moyens entre Landmeterskantoor Sabbe & C° sa et le client.
9. Une estimation n'est jamais une obligation de résultat et ne comporte par conséquent pas de garanties en cas de vente éventuelle.
10. Toute estimation est effectuée au mieux par Landmeterskantoor Sabbe & C° sa.
11. Le client garantit Landmeterskantoor Sabbe & C° sa contre toute réclamation possible de tiers relative à l'utilisation d'une estimation. En aucun cas, ni l'expert ni Landmeterskantoor Sabbe & Co SA ne pourra être tenu responsable de l'utilisation d'un rapport par des tiers, de quelque manière que ce soit. Tout rapport est rédigé de bonne foi et sous réserve de tous droits, sans aucune reconnaissance préjudiciable.
12. Une estimation est toujours un relevé ponctuel, sujet à des facteurs externes (marché, situation, donne, etc.). Etant un relevé ponctuel, il doit aussi toujours être considéré et maintenu comme tel.
13. Sauf mentionné autrement, l'estimation considère les biens évalués comme un ensemble. Si certains biens sont évalués séparément ou au sein d'une autre composition, la valeur peut varier de celle indiquée dans le rapport.
14. Les éventuels points de comparaison mentionnés ne peuvent en aucune manière être transmis à des tiers sans l'accord explicite de Landmeterskantoor Sabbe & C° sa.
15. Sauf stipulation contraire sur la facture, les factures sont payables au comptant sans escompte à Roulers, Zwaikomstraat 19A. En cas de non-paiement total ou partiel de la dette à l'échéance, un rappel sera adressé sans frais. Si la dette n'est pas ou pas entièrement payée dans un délai de 14 jours calendaires (à compter du troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel ou, en cas d'envoi électronique, du premier jour ouvrable après l'envoi), les montants suivants seront accusés:
 - Des intérêts de retard, calculés à compter du lendemain de l'envoi du rappel, au taux d'intérêt de référence majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ; et
 - Une rémunération fixe s'élevant à :
 - a) 20,00 € si le solde dû est inférieur ou égal à 150,00 € ;
 - b) 30,00 € majoré de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500,00 € si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500,00 € ;
 - c) 65,00 € plus 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500,00 € avec un maximum de 2 000,00 € si le solde dû dépasse 500,00 €.Toutes les réclamations concernant la facturation doivent être communiquées par lettre recommandée au plus tard 8 jours après la date de facture. L'obligation de paiement pour la partie incontestée n'en est pas suspendue.Le contrat est régi par le droit belge. Tous les litiges seront traités devant les tribunaux du siège social de Landmeterskantoor Sabbe en Co NV.
16. Le rapport est en principe fourni après paiement de la facture globale.
17. Toute commande implique l'acceptation par le client de ces conditions. En cas d'annulation d'une commande, dans les 48h avant le rendez-vous, un montant minimum de 85 euros (hors tva) sera facturé.
18. En cas de litige, seront exclusivement compétents le tribunal de paix du canton ou les tribunaux de l'arrondissement d'Ypres.